

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du 6 septembre 2019.

Porté à l'affichage le 11 septembre 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 6 septembre 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **VALIDE**, à l'unanimité, le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du Syndicat des Eaux de la région louhannaise ;
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de Saône-et-Loire ;
- **MODIFIE**, à l'unanimité, la régie communale instaurée pour la gestion de la cantine pour indiquer que le régisseur est soumis à cautionnement ;
- **DÉLÈGUE**, à l'unanimité, au Maire la compétence de décider du prix de la perte et casse de la vaisselle (et assimilé) mise à disposition dans le cadre de la location de la salle des fêtes ;
- **DÉBAT** du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) proposé dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). **INDIQUE** que le PADD n'incite pas suffisamment à la rénovation des bâtisses existantes et qu'il n'insiste pas suffisamment sur la présence des petits commerces ruraux. **DIT** qu'il est plutôt favorable au PADD présenté ;
- **PREND CONNAISSANCE** :
 - De la baisse de fréquentation à la cantine, conséquence de la baisse des effectifs à l'école
 - Du commencement de l'installation des jeux pour enfants et agrès sportifs.

La séance est levée à 22h30

Secrétaire de Séance : Jacky BACONNET

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.